

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Correspondance romaine. — V A propos d'études. — VI M. Thibault, p. s. s. — VII Autre communiqué à propos des faits de Loublande. — VIII M. Luche, p. s. s. — IX Courtes réponses à diverses consultations. — X Soeurs de Sainte-Anne: Vêtue et profession religieuse. — XI Soeurs de Charité de la Providence: Vêtue et profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche 18 août

On annonce:

La fête de saint Barthélemy (samedi).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 18 août

Messes basses

Du 13e dim. après la Pent., **semi-double**; mém. de l'Oct. de l'Assomption (et de saint Hyacinthe, dans ce dioc.); préf. de la Trinité.

Messe chantée

De l'Assomption, **double de 1e cl.**; comme le 15; mém. du dim.; préf. de la sainte Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 25 août

Diocèse de Montréal. — Du 18 août, sainte Hélène; du 20, saint Bernard (Lacolle); du 25, saint Louis (Montréal et Terrebonne).

Diocèse d'Ottawa. — Du 20 août, saint Bernard (Fournier); du 25, saint Louis (Poltimore).

Diocèse de Saint-Hyacinthe.—Du 18 août, sainte Hélène (Bagot); du 20, saint Bernard; du 25, saint Louis (Bon-Secours).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 20 août, saint Bernard (Shawenegan); du 22, Notre-Dame des Sept-Allégresses; du 25, saint Louis.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 25 août, saint Louis (Westbury);

Diocèse de Nicolet. — Du 18 août, sainte Hélène (Chester); du 25, saint Louis (Blanford).

Diocèse de Valleyfield. — Du 21 août, sainte Jeanne-Françoise de Chantal (j^le Perrot).

Diocèse de Pembroke. — Du 25 août, saint Louis (Wasawasa).

Diocèse de Joliette. — Du 24 août, saint-Barthélemy.

Diocèse d'Haileybury. — Du 25 août, saint Louis (Nédélec).

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi 19 août — Saint-Constant.

Mercredi 21 " — Pointe-Claire.

Vendredi 23 " — Charlemagne.

Dimanche 25 " — Saint-Nazaire.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

- Mgr Georges-Marie Lepailleur, archidiacre du diocèse.
 M. le chanoine Archibald Mousseau, procureur de l'archevêché.
 M. l'abbé Octave Duchesneau, curé de Saint-Léonard-Port-Maurice.
 M. l'abbé Charles Gervais, vicaire à Sainte-Catherine.
 M. l'abbé Adélarde Boucher, vicaire à Saint-Anselme.
 M. l'abbé Wilfrid Léonard, aumônier à Saint-Jean-de-Dieu.
 M. l'abbé Léon Verscheijden, vicaire au Saint-Enfant-Jésus.
 M. l'abbé Joseph Fortin, vicaire à Saint-Jean-Baptiste.
 M. l'abbé Joseph Latour, vicaire à Saint-Jean-Baptiste.
 M. l'abbé Lucien Potvin, vicaire à Sainte-Catherine.
 M. l'abbé Henri Charbonneau, vicaire à Sainte-Clotilde.
 M. l'abbé Albert Pineault, vicaire à la Nativité.
 M. l'abbé Aquila Ethier, vicaire à Sainte-Cunégonde.
 M. l'abbé Edouard Desmarais, vicaire au Saint-Rédempteur.
 M. l'abbé Paul-Emile Gauthier, vicaire à Saint-Henri.
 M. l'abbé Thomas Handfield, vicaire à Sainte-Agnès.
 M. l'abbé Emile Léonard, vicaire au Sacré-Coeur.
 M. l'abbé Orphée Thouin, vicaire à Saint-Vincent-de-Paul.
 M. l'abbé Arthur Desjardins, vicaire à Notre-Dame-des-Neiges.
 M. l'abbé Emile Lefebvre, vicaire à Longueuil.
 M. l'abbé Edmond Labelle, vicaire à Sainte-Thérèse.
 M. l'abbé Louis Cormier, vicaire à Saint-Lambert.
 M. l'abbé Honoré Chagnon, vicaire à Longueuil.
 M. l'abbé Donat Lussier, vicaire à Sainte-Geneviève.
 M. l'abbé René Bachand, vicaire à la Pointe-Claire.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Juillet 1918.

LE droit canonique nous ménage, nous l'avons déjà écrit, de petites surprises. En voici une qui a ému le corps canonial. On savait que d'après l'ancien droit, un chanoine ne pouvait porter ses insignes canoniaux que dans son diocèse. Mais une coutume s'était établie par laquelle les évêques autorisaient un chanoine étranger titulaire ou honoraire à porter dans leur diocèse respectif le costume plus ou moins éclatant des chanoines du chapitre dont il était membre. Cette coutume s'était implantée à Rome, à Saint-Louis-des-Français. Le prédicateur appelé pour prêcher la station de l'avent ou celle du carême prenait toujours son camail et apparaissait en chaire en rochet et en camail. Il est vrai que cet exemple était unique. Mais enfin il existait aux vu et su du Vicariat qui n'avait jamais réclamé. En France, cette coutume remontait au commencement du siècle dernier. Les évêques n'avaient point la liturgie romaine et la France offrait une grande bigarrure de bréviaires et de rites. Quand donc les évêques français recevaient un chanoine étranger, ils lui faisaient la politesse de l'admettre au port des insignes canoniaux dont il était nanti. On adopta enfin la liturgie romaine, mais cette coutume persista, et Rome, heureuse du retour à l'unité de la prière, ne fit pas d'observations sur ce point d'ailleurs peu important en soi. C'est ainsi que s'explique le plus naturellement du monde l'usage français, et il a dû en être de même dans bien d'autres pays couverts en cela par une pratique immémoriale.

Mais le nouveau droit canonique est venu abroger ces pratiques abusives et qui portaient atteinte aux droits des chanoines diocésains. On sait combien sont divers les costumes canoniaux et il ne serait pas difficile d'en constituer un petit musée. Je recevais un jour une lettre d'un nouvel évêché où il était question de fonder le chapitre et par conséquent d'adopter un cos-

tume. On me disait: " Nous ne voulons pas de ces costumes chamarrés où se voient de grands poitrails rouges, des hermines, du petit gris et d'autres singularités de mauvais goût. " Et on avait bien raison. Aussi proposait-on simplement pour le costume du nouveau chapitre un camail violet liséré, boutonné et doublé de rouge, sur lequel serait portée une croix d'or attachée par une chaîne de même métal. J'ignore l'accueil fait par le Saint-Siège à cette proposition. Mais il l'aura sans doute acceptée, car les précédants ne manquent pas en Italie. Assez nombreux sont les chapitres qui portent une mozette en moire violette. D'autres, moins nombreux, ont une mozette rouge. Celui de Trévise, a la croix pectorale non seulement au chœur mais sur l'habit de ville. On comprend que la venue de chanoines ainsi vêtus dans un diocèse où les chanoines avaient un costume se composant d'un camail noir avec des boutons rouges n'était pas faite pour augmenter le prestige du corps canonial diocésain. C'est, je crois, surtout pour en conserver les prérogatives que le droit canonique (art. 409, par. 2.) défend absolument à un chanoine de porter son costume dans un diocèse étranger. Il n'excepte que deux cas, celui où un chanoine étranger représente officiellement le chapitre dont il fait partie et celui où il accompagne son évêque. Et, pour bien montrer la nécessité de se conformer à cette décision et écarter à l'avance tout usage contraire, le nouveau code ajoute: *reprobata contraria consuetudine*. Par conséquent on ne pourra pas arguer de la coutume, fut-elle immémoriale, pour continuer un usage que réprouve explicitement le nouveau droit. ¹

¹ Question pratique: quel costume doit revêtir un chanoine étranger? — Le costume des simples prêtres, c'est-à-dire le surplis. En effet, le rochet n'est pas un privilège du canonat. S'il y en a qui ont des rochets à manches violettes ou rouges, d'autres n'ont pas le rochet et portent au chœur le surplis. Le rochet fait ordinairement partie du costume canonial accordé par le Saint-Siège, mais, même dans ce cas, il ne saurait être porté hors du diocèse, ce qui serait contraire au texte cité du nouveau code. Le chanoine étranger devra donc se contenter du surplis, et *de droit*, n'a pas de préséance sur les autres prêtres d'un diocèse étranger. — D. A.

Cette décision
noines, qui, poss
étincelant de soi
fourrures, aimai
gers dont les cha
simple. Malgré t
y gagnera à ce q



A nouvelle
de pare
collèges
l'armée de fils qu
plus lourds sacrif
même nature à en
L'avenir de ceux
Qui nous assure d
d'autres ne seront
tarder, et vigoureu
Nous sommes à sub
le temps d'en aggr
le manche après la
dir, de se dresser e
plus d'énergie que
croyons-nous, qui,
milieu d'une récréat
vous dire: Vous alle
simplement: — "
soient les événement
tinuer de faire ce qu
Or, les devoirs des

Cette décision va mécontenter certainement quelques chanoines, qui, possesseurs d'un camail multiplement bigarré ou étincelant de soies aux couleurs tranchantes et surchargé de fourrures, aimaient à en faire parade dans les diocèses étrangers dont les chanoines n'avaient qu'un camail beaucoup plus simple. Malgré tout, la décision est excellente et tout le monde y gagnera à ce qu'elle soit scrupuleusement observée.

DON ALESSANDRO.

A PROPOS D'ETUDES

A nouvelle nous arrive d'un peu partout que beaucoup de parents hésitent à diriger leurs enfants vers les collèges cette année. Découragés par le départ à l'armée de fils qu'ils avaient poussés aux études au prix des plus lourds sacrifices, ils reculent devant une autre tâche de même nature à entreprendre en se disant: " A quoi bon ? L'avenir de ceux que nous avons voulu favoriser est perdu. Qui nous assure que de nouveaux sacrifices consentis pour d'autres ne seront pas inutiles ? " Nous tenons à réagir sans tarder, et vigoureusement, contre cette déprimante mentalité. Nous sommes à subir une épreuve très pénible, mais est-ce bien le temps d'en aggraver la portée et les conséquences en jetant le manche après la cognée ? C'est plutôt le moment de se raidir, de se dresser en face d'elle et de marcher au devoir avec plus d'énergie que jamais. C'est saint Louis de Gonzague, croyons-nous, qui, à la brusque question d'un camarade au milieu d'une récréation animée: " Que feriez-vous si on venait vous dire: Vous allez mourir tout à l'heure ? " répondait tout simplement: — " Je continuerais de jouer. " Quels que soient les événements et les circonstances, il faut toujours continuer de faire ce que l'on doit faire.

Or, les devoirs des parents de préparer l'avenir de leurs en-

de ces costumes
des hermines,
goût. " Et on
nt pour le cos-
ré, boutonné et
x d'or attachée
neil fait par le
as doute accep-
ie. Assez nom-
e en moire vio-
te rouge. Celui
u choeur mais
e de chanoines
ent un costume
rouges n'était
anomial diocé-
es prérogatives
l absolument à
cèse étranger.
étranger repré-
tie et celui où
er la nécessité
nce tout usage
traria consue-
er de la coutu-
usage que ré-
chanoine étran-
le surplis. En
S'il y en a qui
res n'ont pas le
t ordinairement
ge, mais, même
e, ce qui serait
étranger devra
e présence sur

fants ne sont ni atténués ni abolis par les malheurs de l'heure présente. Si par découragement ou par négligence ils refusent de favoriser l'éclosion et la culture des dons que Dieu a placés dans les esprits et les coeurs de ceux confiés à leur garde, ils les mettront dans l'impossibilité de remplir le rôle que la Providence leur avait assigné et encourront de ce chef une très grave responsabilité. Que de services ont rendus à la société religieuse et civile des hommes sortis des milieux les plus modestes et que leurs talents, leur travail et les sacrifices de leurs parents ont fait arriver aux plus hautes charges. Jetons un coup d'oeil autour de nous. Demandons-nous d'où viennent les prélats qui ont jeté tant de lustre sur l'Eglise canadienne, les prêtres et les missionnaires qui se sont dévoués pour conquérir ou conserver au Christ les âmes de chez-nous, les ministres, les magistrats, les penseurs qui composent la forte armature de notre société civile, et pensons à ce que nous serions devenus si, malgré les heures très sombres qu'ont traversées nos ancêtres, il ne s'était pas trouvé parmi eux d'hommes assez courageux pour préparer l'avenir dans leurs fils.

Le moment est d'ur. Il apparaît à quelques-uns que la fin est tout près d'arriver, qu'il est inutile de lutter. Il faut lutter quand même, parce que c'est le devoir d'abord et que Dieu ne laisse jamais perdre la moindre parcelle d'un effort fait sous cette inspiration. Il faut lutter encore parce qu'il y a, quoi qu'on dise et quoi qu'on pense, un avenir à préparer. Toute une génération d'étudiants est partie. C'est certes une grande épreuve que ce vide soudain dans nos universités et nos collèges. Mais Dieu saura, n'en doutons pas, faire sortir le bien de ce qui nous paraît aujourd'hui un mal irréparable. Pour nous, mettons-nous sans tarder à l'oeuvre pour que la génération qui grandit ne soit pas inférieure à la tâche qui l'attend. Plus que jamais les Canadiens français, les catholiques, ont besoin de cultiver leur intelligence, de fortifier leur coeur, d'élever leur

âme pour res
tinuons de di
éclairés décu
des dons doi
guerre les pr
reçues sur le
et héroïques
l'après-guerre
pénibles, trou
mes instruits,
le dévouement
continueurs
canadienne-fra



E vénér
Sulpi
de n

trente-quatre a
Grises de la ri
semaines de ma
El n'a jamais
ne le connaissai
les différentes e
sé son zèle et sa
traire, que cette
ment et saintem
fait pas de brui
croyons-nous, dis
il ne trouva mie
lent directeur d

âme pour rester à la hauteur du rôle qui leur est réservé. Continuons de diriger nos enfants vers les écoles où des éducateurs éclairés décupleront leur valeur par une culture intelligente des dons dont l'auteur de la nature les avait gratifiés. La guerre les prendra si Dieu le veut, et les leçons qu'ils auront reçues sur les bancs de l'école les aideront à rester fermes, et héroïques dans le combat, chrétiens devant la mort. Mais l'après-guerre, qui nous réserve des surprises, peut-être très pénibles, trouvera aussi dans les nouvelles générations d'hommes instruits, conservés au Canada français et catholique par le dévouement des pères et des mères d'aujourd'hui, les dignes continuateurs des grands ancêtres qui surent rebâtir la maison canadienne-française jetée bas par le cataclysme de 1760.

L'Action catholique, 25 juillet 1918.

M. THIBAUT, p. s. s.

LE vénéré M. Thibault, prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, aumônier ou chapelain dans l'un ou l'autre de nos principaux couvents de Montréal depuis trente-quatre ans, s'est éteint paisiblement, chez les Soeurs Grises de la rue Guy, le 29 juillet dernier, après plusieurs semaines de maladie, à l'âge de 70 ans.

Il n'a jamais fait grand bruit, ce respectable sulpicien. On ne le connaissait guère ailleurs que dans sa compagnie et dans les différentes communautés où il a presque entièrement dépendu son zèle et sa vie. Mais cela ne veut pas dire, bien au contraire, que cette vie et ce zèle ne se soient pas employés utilement et saintement. On connaît le vieux dicton : " Le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien. " Il se peut, croyons-nous, discuter. Mais jamais, pris dans un sens absolu, il ne trouva mieux son application que dans le cas de l'excellent directeur d'âmes qui vient d'être rappelé vers Dieu. Si

M. Thibault ne fit guère de bruit dans le monde, il y fit sûrement beaucoup de bien.

C'était d'abord un bon, un excellent prêtre, régulier et ponctuel, fidèle à tous ses exercices, qui aimait Notre-Seigneur et sa Sainte Mère de toute son âme. Depuis quarante-quatre ans qu'il était prêtre, il ne s'est jamais démenti, est resté semblable à lui-même et a très peu varié, en somme, son genre de vie. Il a passé, nous disait-on ce matin, au séminaire de Notre-Dame, bien des heures de sa vie devant le tabernacle, dans la chère et vénérable église de la " paroisse ", à s'entretenir tout seul avec le bon Dieu. Parfois même, il s'endormait dans son banc, près du gros pilier, en face de la chaire. Osons dire que son cœur veillait sans doute quand même et que, dans tous les cas, pendant son " petit somme ", comme en tout le reste, il ne faisait pas de bruit. Il se fut bien entendu avec le saint curé d'Ars pour monter la garde d'honneur au pied de l'autel! Nous avons dit qu'il était ponctuel. Chapelain à la Congrégation ou chez les Soeurs Grises, il se rendait tous les midis à la cure de Notre-Dame. Il arrivait toujours juste pour l'examen particulier qui précède le dîner. Au passage, les habitués pouvaient dire, chaque jour: " M. Thibault passe, il est telle heure. "

Ce n'était pas un homme très parlant. Les monosyllabes lui suffisaient souvent. Même dans les prières liturgiques, il avait une façon à lui d'accentuer certaines paroles plus significatives — comme son *culpâ*, *culpâ* du *confiteor* — qui donnait un cachet bien spécial et bien personnel à sa diction. Il semblait par nature aimer à vivre en lui-même, un peu isolé, sinon distant. Mais il était très bon, très dévoué, très charitable, et, en fait, très bienveillant pour tous ses confrères.

Surtout et avant tout, ce qu'il faut dire, c'est qu'il était un confesseur et un directeur prudent et éclairé, sage et discret, qui inspirait confiance et qui le méritait de toutes manières.

Les nombreux co
breuses âmes des c
son inépuisable ch
ble-t-il, dans ces q
moire.

Excellent prêtre
voué, en trois mots
Bien des prières s
sommés sûr, puisq
constamment au bi

Jules-Amable Th
beau comté des De
Amable Thibault, é
Lagarde. Il fit ses é
ciens de Montréal.

Il n'était pas enc
dre la si méritante
qu'il y serait à sa pl
bre 1871, il était ord
un peu plus d'un an
1873, il partait pou
d'Issy. Il y fut con
honoré père " de la
Garriguet.

De retour de la " "
saint ministère comm
que récente donnée à
écrivant au sujet de
ans, mentionnait ave
bault. En 1884, M. T
lors, soit depuis tren
tour à tour, chapelain

Les nombreux confrères et, plus encore peut-être, les nombreuses âmes des cloîtres, qui ont bénéficié au confessionnal de son inépuisable charité sacerdotale, le reconnaîtront, nous semble-t-il, dans ces quelques lignes que nous consacrons à sa mémoire.

Excellent prêtre, confrère bienveillant, directeur sûr et dévoué, en trois mots, c'est tout M. Thibault, et c'est toute sa vie. Bien des prières se feront pour le repos de son âme, nous en sommes sûr, puisque ce fut son lot et sa charge de travailler constamment au bien d'une élite où l'on sait être reconnaissant.

• • •

Jules-Amable Thibault était né à Saint-Benoît, dans notre beau comté des Deux-Montagnes, le 19 mai 1848. Son père, Amable Thibault, était menuisier. Sa mère avait nom Mathilde Lagarde. Il fit ses études classiques et cléricales chez les sulpiciens de Montréal.

Il n'était pas encore prêtre qu'il manifesta le désir de rejoindre la si méritante compagnie des fils de M. Olier. On jugea qu'il y serait à sa place et il fut admis d'emblée. Le 23 décembre 1871, il était ordonné prêtre par feu Mgr Bourget. Il passa un peu plus d'un an au vicariat de Saint-Patrice, et, à l'été de 1873, il partait pour aller faire sa "solitude" au séminaire d'Issy. Il y fut confrère de celui qui est aujourd'hui le "très honoré père" de la Compagnie de Saint-Sulpice, le vénéré M. Garriguet.

De retour de la "solitude", il exerça, de 1874 à 1884, le saint ministère comme missionnaire à Oka. Dans une chronique récente donnée à un journal de notre ville, M. le Dr Foran, écrivant au sujet des missionnaires d'Oka d'il y a quarante ans, mentionnait avec éloges le nom du zélé et dévoué M. Thibault. En 1884, M. Thibault était rappelé à Montréal. Depuis lors, soit depuis trente-quatre ans, nous l'avons dit, il a été, tour à tour, chapelain ou aumônier, chez les Soeurs de l'Hôtel-

Dieu, chez les Soeurs de la Congrégation et chez les Soeurs Grises. " Jamais, nous disait ce matin l'un de ses supérieurs, on eut un reproche à faire à M. Thibault. C'était la régularité et le dévouement personnifiés. " Evidemment, il n'y a rien à ajouter à un pareil témoignage.

* * *

A ses funérailles, qui ont eu lieu à Notre-Dame, le jeudi, 1 août, outre Mg l'archevêque, Mgr l'auxiliaire, les confrères de Saint-Sulpice, son frère, M. Clovis Thibaut, curé de Saint-Joseph de Syracuse (qui a chanté le service) et beaucoup d'autres prêtres, un très grand nombre de religieuses de nos diverses communautés, surtout de celles où le regretté sulpicien vécut si longtemps, s'étaient fait un pieux devoir d'assister. Il y avait là un spectacle édifiant et consolant tout ensemble à admirer.

Et puis, comme toujours, ce fut la fin pour cette vie. On transporta les restes du bon M. Thibault à la crypte funèbre, sous la chapelle du grand séminaire. Le pieux et saint prêtre, aux côtés de ses frères, y dormira jusqu'à l'appel du jugement suprême. Qu'il y dorme en paix !

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

AUTRE COMMUNIQUE

A PROPOS DES FAITS DE LOUBLANDE

NOUS avons parlé récemment (*Semaine* du 29 juillet), des faits de Loublande. Voici un autre communiqué de l'évêché de Poitiers qui aidera nos lecteurs à mieux comprendre l'état de la question. Il est assez explicite par lui-même et se passe de commentaires. Nous le reproduisons de la *Semaine religieuse* de Poitiers :

" Les interprétations diverses qui ont été données au communiqué (de l'évêché de Poitiers, au sujet de Claire Ferehaud) du 31 mars dernier sur les faits de Loublande exigent qu'un

bref comment exact.

" D'abord, comme but de tout indivisible seulement et c public. Elle o prière et la pé individus, le rè Sacré-Coeur su tion. Jésus-Ch dus. Cela est d

" Ensuite, l'ces choses répo faites que faute la Commission. pénitence précè rent, comme les peau du Sacré-C l'athéisme offic

Regarder cet ac sager comme un un acte de fétiel conception puren avec les écrits de dit qui en résume le triomphe final sion.

" Quant aux r s'imposent de plu et la piété des pé annoncées, il y a c jourd'hui un fait fruits indiquent q

bref commentaire dissipe toute incertitude et en donne le sens exact.

“ D’abord, on remarquera que les quatre choses indiquées comme but de la mission que dit avoir la jeune fille forment un tout indivisible. En effet, la religion ne doit pas être intérieure seulement et d’ordre privé, mais aussi extérieure et d’ordre public. Elle oblige les individus comme les sociétés. Or, si la prière et la pénitence peuvent n’être pratiquées que par les individus, le règne social du Christ et sa reconnaissance par le Sacré-Coeur sur le drapeau sont des actes religieux de la nation. Jésus-Christ est le Dieu des nations comme des individus. Cela est donc conforme à l’enseignement de l’Eglise.

“ Ensuite, l’ordre même dans lequel le communiqué énumère ces choses répond d’avance aux objections qui n’ont pu être faites que faute d’un examen suffisant des termes arrêtés par la Commission. Dans le texte du communiqué, la *prière* et la *pénitence* précèdent le *règne social du Christ* qu’elles préparent, comme les moeurs préparent les lois. Après vient le *drapeau du Sacré-Coeur*. Il est l’acte de foi de la nation abjurant l’athéisme officiel et rendant hommage à la royauté du Christ. Regarder cet acte comme n’ayant qu’un but temporel, ’envisager comme un acte purement extérieur, par là même comme un acte de fétichisme sans lien avec ce qui précède, c’est une conception purement subjective et gratuite, qui ne s’accorde ni avec les écrits de Claire Ferchaud, ni avec le communiqué susdit qui en résume fidèlement la pensée. Toujours elle a affirmé le triomphe final de la France en connexion avec sa conversion.

“ Quant aux résultats du mouvement vers Loublande, ils s’imposent de plus en plus à l’attention par le nombre croissant et la piété des pèlerins. Invraisemblables, quand elles furent annoncées, il y a deux ans environ, ces manifestations sont aujourd’hui un fait étonnant qu’on ne peut contester et dont les fruits indiquent quel esprit les inspire. ”

M. LUCHE, p. s. s.

Un autre ancien sulpicien de Montréal, M. Luche, qui vécut dix-sept ans dans notre ville, et à qui tous les membres de l'Adoration Nocturne gardent en particulier un souvenir reconnaissant, vient de mourir en France, son pays natal. Nous n'avons aucun détail sur sa mort. Nous tenons cependant à saluer sa mémoire et à la recommander aux pieux suffrages de nos lecteurs.

E.-J. A.

**COURTES REPONSES
A DIVERSES CONSULTATIONS**

POSITION PENDANT L'ABSOUTE

Dans quelle position doivent être les fidèles pendant l'absoute? Ne doivent-ils pas s'agenouiller au *Pater* qui suit le libéra? La *Tenue des fidèles à l'église* dit de rester debout. N'y a-t-il pas confusion entre la position pendant le *Pater* récité à l'église où l'on peut s'agenouiller et pendant celui qu'on récite au cimetière où il est plus difficile de s'agenouiller? Veuillez répondre dans la *Semaine religieuse* de Montréal.

I — Il est certain qu'à l'office des défunts, tant à laudes qu'aux vêpres (par exemple celles que nous chantons dans les églises le 1 ou 2 novembre), le clergé et par suite les fidèles doivent s'agenouiller après la répétition de l'antienne du *Benedictus* ou du *Magnificat*, et demeurer à genoux jusqu'après l'oraison à laquelle l'officiant seul se lève.

II — Pendant et après l'absoute, où l'on dit aussi le *Pater* et les mêmes versets qu'à l'office, ne doit-on pas s'agenouiller également? Si la rubrique du bréviaire et même du *Rituale Romanum* au sujet de l'office des défunts dit expressément avant le *Pater* qu'on s'agenouille pour ce qui suit, cette même rubrique manque absolument dans le *Rituale* à l'occasion du libéra. Les prières étant les mêmes, il était bien facile, en les reproduisant de laisser la susdite rubrique qui les précède. Si le texte ne la reproduit pas, il est certain que c'est le désir de

l'Eglise
faut bie
dites au
celles qu
dictus. I
s'agenou
funérail
qui est a
leurs elle
rendu ob
du Canac

API

Les uns
messe *pro*
indult les
changé par
il croire ?

Il est v
droit, ou
pratique s
supprimé
la messe p
dire près d
dimanches.

connu derr
vant donc
les dimanch
jours ancie
cialement p
eation de la

Ceci est c
lièrement la
le clergé de
Unis, en tier
nances de le

l'Eglise qu'on dise, en cette occasion ces prières debout. Il faut bien remarquer que ce n'est pas seulement aux prières dites au cimetière que cette rubrique manque, mais aussi à celles qu'on dit à l'église, à la suite du libéra et avant le *Benedictus*. Il n'a qu'une conclusion à tirer, c'est qu'il ne faut pas s'agenouiller à ces prières à l'occasion soit du libéra, soit des funérailles. Ainsi paraît l'exactitude de la plaquette citée et qui est approuvée par Mgr l'archevêque de Montréal. D'ailleurs elle est rédigée d'après le Cérémonial de Le Vavasour rendu obligatoire dans tout le Canada au 1er concile général du Canada.

APPLICATION DE LA MESSE " PRO POPULO "

Les uns disent qu'à l'avenir les curés sont tenus d'appliquer la messe *pro populo* tous les jours anciennement chômés et dont un indult les a dispensés jusqu'à ce jour, d'autres qu'il n'y a rien de changé par le nouveau droit ou des décrets plus récents. Que faut-il croire ?

Il est vrai que plusieurs ont été persuadés que le nouveau droit, ou même une décision particulière avait changé notre pratique sur ce point et ont dit que, à l'avenir, notre indult est supprimé et que les curés sont désormais obligés d'appliquer la messe *pro populo* les mêmes jours que les évêques, c'est-à-dire près de trente-six jours outre les fêtes d'obligation et les dimanches. Mais cette affirmation est erronée, comme l'a reconnu dernièrement celui qui l'avait répandue. Notre indult vaut donc encore et les curés ne sont tenus à cette messe que les dimanches et les six fêtes encore d'obligation. Les autres jours anciennement chômés, ils ne sont tenus qu'à prier spécialement pendant leur messe pour leur peuple, mais l'application de la messe reste libre.

Ceci est dit pour la plus grande partie du Canada, particulièrement la province civile de Québec. Il ne faudrait pas que le clergé des provinces maritimes, par exemple, ou des Etats-Unis, en tienne compte. Ces derniers devront suivre les ordonnances de leur évêque respectif.

J. S.

SŒURS DE SAINTE-ANNE

VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

Le 23 juillet, dans la chapelle du Mont-Sainte-Anne, à Lachine, le Père Pintal, recteur de la maison d'études des Rédemptoristes d'Otawa, présidait à une cérémonie de vêture.

Ont été admises à prendre le saint habit : Mlles Anna Lambert, de Saint-Léon-de-Westmount, dite soeur Marie-Pierre-Canisius; Emma Dumais, de Fitchburg, dite soeur Marie-Firmine; Antoinette Patenaude, de Saint-Rémi, dite soeur Marie-Cajétan; Jeanne Laurent, de Notre-Dame-de-Grâce, dite soeur Marie-Paul; Bernadette Hétu, de Sainte-Mélanie, dite soeur Marie-Anne-Germaine; Marie-Ange Grégoire, de Saint-Ambroise, dite soeur Marie-Joseph-Arsène; Marie-Ange Renaud, de Sainte-Anne-des-Plaines, dite soeur Marie-Léonard-Port-Mauricé; Marie-Antoinette Trudeau, de Saint-Rémi, dite soeur Marie-Paul-Albert; Rose-Aimée Bourguignon, de Montréal, dite soeur Marie-Rosalie; Joséphine Corbeil, de Saint-Henri-de-Mascouche, dite soeur Marie-Jeanne-Elise; Flore Ducharme, de Montréal, dite soeur Marie-Elodie.

* * *

Le 24 juillet, dans la même communauté des Soeurs de Sainte-Anne, sous la présidence de Mgr l'archevêque, avait lieu la profession religieuse des Soeurs dont les noms suivent: Marie-Théodose (Blanche Claude), de Sainte-Geneviève; Marie-Ursule (Albertine Théberge), de Central Falls; Marie-Laurent (Lévanie Thérien), de Lynn; Marie-Georges-Albert (Marie-Louise Coûtu), de Saint-Cléophas; Marie-Françoise-de-Chantal (Aurélie Renaud), de Sainte-Anne-des-Plaines; Marie-Anne-Justine (Zéphirina Héroux), de Sainte-Mélanie; Marie-Joseph-Copertine (Alexina Roy), de Holyoke; Marie-Julia, (Juliana Saint-Amand), de Webster; Marie-Lucie-de-Jésus (Diana Blanchette), de Holyoke; Marie-Simonne (Laura Lagacé), de Saint-Jean-de-la-Croix; Marie-Anne-Eugénie (Yvonne Fréchette), de Saint-Norbert; Marie-Lucien (Rose Desrochers), de Saint-Jacques; Marie-Louise-Alice (Alice Roch), de Montréal; Marie-Ruth (Victoria Goulet), de Worcester; Marie-Agnès-Thérèse (Thérèse Smith), de Saint-Alphonse; Marie-Anne-Catherine (Régina Pontbriand), de Webster; Marie-Rose-Hélène (Rosa Deschênes), de Fitchburg; Marie-Flore-Anne (Hermine Guénette), de Sainte-Anne-des-Plaines; Marie-Elie (Germaine Poutras), de Montréal; Marie-Anne-Madeleine (Estelle Brazeau), de Montréal; Marie-Nazaire (Anna Ducharme), de Saint-Cléophas; Marie-Germain (Maria Laffrière), de Saint-Viateur-d'Anjou; Marie-Jérôme-Emilien (Berthe-Cécile Charron), de Sainte-Anne-des-Plaines; Marie-Bernardin (Amilda Beausoleil), de Saint-Gabriel-de-Brandon; Marie-Hortense

is (Louis
antel), de
llaire), de
Bergeron),
ière), de F
Saint-Esprit
Joliette;
e (Léontin
ille (Rapha
swald (Cor
Alexandre (
Louise Lepag
rina Duranc
e Saint-Jacc

SŒURS

VE

Le mercred
Providence
dèle, présida
e circonstan

Les postula
lles Marie-R
véline Veille
ouise Nicole,
agne, Marie-J
Eliana Pelletie
me Cuillier
Marie-Albina
is, Marie-Lo

Le vendredi,
es Soeurs de
èque de Mon
ligieuse, à la
circonstance

Les novices t
rs tocuz tes
on), de Chi
rdly; soeur
e; soeur An

mes (Louise Belcoure), de Amherthburg; Marie-Anne-Aline (Rita Martel), de Saint-Zotique de Montréal; Marie-Euchariste (Fernande Malraire), de Saint-Sauveur-des-Monts; Marie-Télesphore (Antoinette Bergeron), de Lachine; Marie-Eulalie-de-Barcelone, (Eulalie Larivière), de Fitchburg; Marie-Joseph-Amédée, (Irène Raymond), de Saint-Esprit; Marie-Gervais (Yvonne Gervais), de Sainte-Elisabeth-Joliette; Marie-Aloysius (Marie Linck), de Utica; Marie-Anastasia (Léontine Marsolais), de Saint-Alexis; Marie-Marguerite d'Youville (Raphaëla Savaria), de Sainte-Julie-de-Verchères; Marie-Isiswald (Cora Dubuc), de Worcester — *Socurs vocales*. — Marie-Alexandre (Ida Larivière), de Curran; Marie-Adrienne (Marie-Louise Lepage), de Saint-Victor-d'Alfred; Marie-Priscille (Alexandrina Durand), de Woonsocket; Marie-Clément (Léontine Leblanc), de Saint-Jacques — *Socurs coadjutrices*.

SŒURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE

VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

Le mercredi, 17 juillet, à la maison-mère des Soeurs de Charité de la Providence de Montréal, M. l'abbé Zénon Alary, curé de Sainte-Éléonore, présidait à une cérémonie de vêtue et prononçait l'allocution de circonstance.

Les postulantes dont les noms suivent ont pris le saint habit :
 Mmes Marie-Rosa Gélinas, Marie-Elina Martel, Edouardina Martel, Hélène Veilleux, Marie-Rosa Ouimet, Marie-Rosa Rocheleau, Marie-Louise Nicole, Marie-Flore Allard, Clarilda Boisvert, Florida Champagne, Marie-Eva Hudon, Régina Boisvert, Marie-Alma Plante, Marie-Elina Pelletier, Marie-Régina Doucette, Marie-Yvonne Dupuis, Joséphine Cuilliérier, Marie-Rosilda Lafond, Marie-Valéda Lamothe, Marie-Albina Martin, Marie-Marguerite Sylvestre, Marie-Eva Comtois, Marie-Louisa Alary, Marie-Marguerite Jacob.

* * *

Le vendredi, 19 juillet, dans la chapelle de la même maison-mère des Soeurs de Charité de la Providence de Montréal, Mgr Brunet, évêque de Mont-Laurier, présidait à une cérémonie de profession religieuse, à laquelle Sa Grandeur prononçait elle-même l'allocution de circonstance.

Les novices dont les noms suivent ont été admises à prononcer leurs vœux temporaires : soeur Marie-Grégoria (Marie-Yvonne Gagnon), de Chiswick; soeur Zénon-Marie (Marie-Eva Alary), de Mont-Laurier; soeur Emile-d'Alexandrie (Marie-Anita Caron), de Fraserburg; soeur Anne d'Auray (Emérentienne Tessier), de Saint-Félix.

de-Valois ; soeur Victoire Larocque (Marie-Rosa Lamothe), de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ; soeur Madeleine Durand (Marie-Berthe Dumont), de Rivière-du-Loup ; soeur Rose-Thérèse (Marie-Alice Hénault), de Rock-Island ; soeur Lambert-Marie (Marie-Bernadette Leclair), de Montréal ; soeur Marie-Germaine (Marie-Louise Tremblay), de Petite-Rivière (Saint-François-Xavier) ; soeur Léonien (Marie-Louise Lafrance), de Sainte-Justine-de-Newton ; soeur Henrianna (Marie-Antonia Malo), de Montréal ; soeur Olaüs (Marie-Hélène Plante), de Saint-Barthélemi ; soeur Ignace Bourget (Marie-Cécile Bourbonnais), de Sainte-Marthe ; soeur Marie-Dolorès (Marie-Alphonsine Archambault), de Montréal ; soeur Eugène-Marie (Marie Anne-Julie Michaud), de Saint-Arsène ; soeur Angéline de Jésus (Marie-Valéda Prévost), de l'Epiphanie ; soeur Gertrude-du-Sacré-Coeur (Marie-Anne Morneau), de Montréal ; soeur Louis-Bernard (Marie-Jeanne Gagnon), de Chiswick ; soeur Paul-de-la-Providence (Marie-Antoinette Lévesque), de Fraserville ; soeur Marie-Purissima (Marie-Purissima Sainte-Marie), de Montréal ; soeur René d'Anjou (Marie-Léonie Martin) de Côteau-du-Lac ; soeur Cécile-du-Sacré-Coeur (Marie-Laurette Guillemette), de Yamachiche ; soeur Marguerite-de-Louvain (Marie-Eglantine Saint-Denis), de Plantagenet ; soeur Cyprianna (Marie-Flore Desaulniers), de Yamachiche ; soeur Thérèse-des-Séraphins (Marie-Bernadette Vermette), de Sainte-Scholastique ; soeur Rose-de-la-Providence (Corinne Joubert), de Saint-Jean ; soeur Marie-de-la-Rédemption (Marie-Rose-Alma Larouche), de Montréal ; soeur Marie-Aglaée (Marie-Rosa Champagne), de Notre-Dame-du-Lac ; soeur Louise-de-France (Marie-Marthe Marchand), de Fraserville ; soeur Benedictus (Marie-Angéline Massicotte), de Saint-Tite ; soeur Ferdinand-de-Castille (Marie-Lucienne Massicotte), de Saint-Tite.

A la même cérémonie, *les religieuses dont les noms suivent ont prononcé leurs derniers voeux* : les soeurs Marie-de-l'Espérance (Marie-Anne Gravel), Marie-Eugénia (Marie-Lauriane Joly), Georgianna (Marie-Edna Beauchamp), Marie-Victor (Joséphine-Henri), Gaudiosa (Marie-Eugénie Girard), Théophane (Marie-Cécile Landry), Anne-de-la-Croix (Marie-Angéline Caron), Thomas-de-Ville-neuve (Marie-Justine Simard), Robertine (Marie-Rosia Comtois), Siméon (Marie-Daoust), Héraclius (Marie-Laura Loranger), Marie-Praxède (Marie-Alma Girard), Féliciana (Marie-Génova Cloutier), Marie-Ephrem (Marie-Anne Villeneuve), Gatienne (Marie-Louise Tessier), Jeanne-Gabrielle (Marie-Alice Valois), Magdalena (Marie-Eva Grandmont), Anne-Marie (Marie-Germaine Vanier), Albertus (Rose-de-Lima Sylvestre), Alfred-Marie (Marie-Laura Savignac), Victorius (Marie-Eliza Bélanger).